

- **Pas de pension inférieure au SMIC** : tout retraité doit pouvoir bénéficier d'un revenu décent pour vivre. Or, le rapport de janvier 2007 du COR note que « depuis le milieu des années 1980, l'ensemble des indicateurs de pauvreté monétaire fait apparaître une augmentation de la pauvreté des personnes âgées en 2002 ».

Comment financer ces propositions ?

Un rééquilibrage de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée est parfaitement envisageable, sachant qu'en 25 ans cette part a diminué d'environ 8 points de PIB. Au fur et à mesure de l'augmentation des besoins de financement, l'augmentation de la part patronale des cotisations sociales est possible (augmentation du taux de cotisation sur l'assiette actuelle, élargissement de l'assiette à l'ensemble de la valeur ajoutée). Il s'agit donc, pour assurer la pérennité du financement des retraites, de faire cotiser davantage les profits et d'en finir avec la baisse relative de la masse salariale par rapport à eux.

Satisfaire nos besoins : écologiquement et solidairement

Toutefois, **la solidarité intergénérationnelle, entre actifs et retraités, qui caractérise le système de retraite par répartition doit aussi s'étendre aux générations à venir.**

La richesse créée et mieux partagée, doit aussi être supportable par la planète : **la sauvegarde de notre système de protection sociale et la lutte contre la crise écologique ne peuvent qu'être menées ensemble.**

La production doit être réorientée pour cesser de polluer, économiser toutes les ressources naturelles et les matières premières, apporter plus de valeur d'usage et de bien-être que de bénéfices financiers :

- permettre à chacun d'accéder **aux biens communs et services indispensables** doit redevenir la priorité : un air non pollué, l'eau potable, une alimentation saine, variée et équilibrée, l'accès aux connaissances, l'accès aux soins et au droit à la santé, des moyens de transports et de communication respectueux de l'environnement, des équipements et des services d'accompagnement sociaux...
- développer des **services publics gérés démocratiquement**, avec des représentants des usagers et des populations concernées, faciliteront cette évolution.
- instaurer **la gratuité, partielle ou totale**, selon les biens et les services et selon les usagers, peut être incitative et correctrice d'inégalités .

Un choix de société

Augmenter son temps libre, s'assurer les moyens d'accéder aux biens et services indispensables, agir contre la crise écologique c'est d'abord faire un choix de société qu'un autre partage des richesses rend possible.

Attac : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens



Attac-Isère - Siège social : Maison des Associations
6, rue Berthe-de-Boissieux – 38000 GRENOBLE / Boîte vocale : 04 76 47 32 81
Site internet : www.local.attac.org/attac.38 / Email : attac38@attac.org
Permanences : MDA les mercredis a.m. de 15 h à 18 h.



attac
Isère

Retraites

**Travailler moins longtemps,
vivre mieux et plus longtemps...
c'est possible... au prix de luttes convergentes,
sociales et écologiques**

Le temps libéré : légitime et socialement utile

La diminution permanente du temps « contraint » au profit du temps « libéré » a accompagné toute l'évolution et l'histoire de l'humanité.

Réduire ce temps contraint, initialement entièrement consacré à la survie, aujourd'hui fortement identifié au travail salarié, a toujours été l'objectif et le moyen du développement des sociétés humaines.

Le temps libéré est légitime, indispensable à chaque individu et nécessaire à la collectivité : une part importante s'investit dans la vie associative, la culture, la vie affective et familiale, la solidarité et la démocratie. L'implication des retraités d'aujourd'hui dans la vie sociale le confirme.

Il n'y a donc aucune raison sociétale pour que l'allongement de l'espérance de vie exige un allongement de l'activité contrainte, de la durée du travail. Aucune raison, si la production des biens et services - la « richesse » produite - permet de subvenir aux « besoins » de tous.

Les propositions d'Attac :

- **Âge du départ à la retraite à taux plein à 60 ans.** Un départ plus précoce est possible pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles ou pour ceux qui ont les annuités requises parce qu'ils ont commencé tôt à travailler.
- **Indexation des pensions sur les salaires** et non pas sur les prix, afin d'assurer la parité d'évolution de revenu entre actifs et retraités. Cette indexation doit non seulement concerner les retraites déjà liquidées mais aussi les « salaires portés au compte » pour le calcul du salaire de référence qui permet de fixer le montant de la retraite. Elle sera d'autant plus juste que les salaires évolueront eux-mêmes au rythme de la richesse produite.
- **Garantie d'un taux de remplacement moyen de 75 % du salaire.** Dans le secteur privé, le salaire de référence pour calculer le montant de la pension est actuellement basé sur les 25 meilleures années. Il doit être calculé sur la base des six meilleurs mois. De façon à respecter une certaine équité, il pourrait varier de 100 % du salaire net pour les salaires de référence égaux au SMIC à 60 % pour les très hauts salaires.
- **Retour aux 37,5 annuités de cotisation pour avoir une retraite à taux plein.** Pour le secteur privé, le premier rapport du COR en décembre 2001 avait montré que l'impact financier d'une telle mesure serait faible : 0,3 point de PIB.